



L'identité civique et ethnique de Palmyre

Jean-Baptiste Yon

► To cite this version:

Jean-Baptiste Yon. L'identité civique et ethnique de Palmyre. Kulturkonflikte im vorderen Orient an der Wende vom Hellenismus zur römischen Kaiserzeit, 2003, Rahden, Allemagne. pp.11-18. halshs-00010649

HAL Id: halshs-00010649

<https://shs.hal.science/halshs-00010649>

Submitted on 29 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'identité civique et ethnique de Palmyre*

Jean-Baptiste Yon

On débat depuis longtemps de l'identité de Palmyre. La ville appartient à la civilisation gréco-romaine, mais aussi à une culture sémitique et elle possède ce que F. Millar a appelé «a distinctive ethnic identity»¹. Plus personne ne doute désormais que Palmyre a appartenu à l'Empire de Rome dès le début du I^{er} siècle de notre ère. Un rapide examen du vocabulaire ou des magistratures existantes prouve qu'elle suit les habitudes grecques pour la désignation des magistrats, ou pour celle des fonctions principales. Sa civilisation a été fortement influencée par celle de l'Empire et les exemples à chercher dans le domaine de l'art ou de l'architecture seraient innombrables. Pourtant, il est facile de voir que Palmyre présente des caractères si particuliers, qu'elle est par certains aspects si dissemblables des cités grecques d'un type plus classique, que son identité propre ne peut être niée. Si les deux aspects sont évidents, il peut être utile d'essayer de préciser les choses par quelques exemples qui montrent de manière plus fine quelle était l'identité propre de la ville, principalement à travers le domaine institutionnel. Cela a aussi des conséquences sur la définition qu'on peut tenter de donner de l'identité ethnique de la ville, on tentera de le montrer par quelques exemples.

1. LE VOCABULAIRE HONORIFIQUE DE PALMYRE

Il est inutile de revenir sur les principales caractéristiques de la vie civique de Palmyre². Mais il peut être intéressant d'entrer dans les détails du vocabulaire et des carrières publiques pour essayer de comprendre comment fonctionnaient tout cela. Par exemple, il n'est pas de meilleure preuve du caractère hellénisé de Palmyre que le préambule du Tarif, en fait le décret de promulgation de la loi fiscale. Il présente un caractère tout à fait classique: intitulé (date du document, nom du corps délibérant, et des magistrats responsables, proèdre, secrétaire et archontes). La formule de sanction vient ensuite: on a ici ἐψηφίσθη τὰ ὑποτεταγμένα

(au lieu du ἔδοξε classique). Les considérants sont introduits par ἐπειδή; ils sont suivis de la formule de résolution (δεδοχθαι) qui donne les décisions du décret. La fin du décret précise le nom des magistrats chargés de faire appliquer les décisions³. Tous ces détails sont valables pour tous les décrets des cités du monde grec. Cela ne signifie pas que l'ensemble de la population était profondément hellénisé, mais cela montre suffisamment le poids de cette influence.

De plus, ce texte est un des rares exemples syriens de décret presque complet à l'époque romaine. En effet, la plupart du temps, à Palmyre comme ailleurs, on se trouve face à des résumés du type: «le Conseil (honore) un tel, en témoignage de sa valeur». Il est assez rare, même en Asie Mineure, d'avoir le décret inscrit en entier sur la pierre. On a surtout les textes qui servent de légende aux statues dressées dans les espaces publics. En Syrie, hormis les quelques exemples d'époque hellénistique connus à Laodicée ou Séleucie-de-Piérie, on connaît seulement un cas de décret détaillé, à Apamée, au début du II^e siècle⁴.

Dans l'ensemble des textes de Palmyre, le vocabulaire utilisé est tout à fait conforme à ce qu'on peut attendre d'une cité grecque⁵. Un détail peut pourtant surprendre. Tout au long de la période,

* J'adresse mes remerciements les plus sincères aux organisateurs de ce colloque pour leur invitation et leur accueil, en particulier Mlle A. Henning, MM. H. von Hesberg et K. S. Freiburger. Cette communication prend appui sur ma thèse soutenue en novembre 1999 à Tours («Les notables de Palmyre», en cours de publication, (BAH, Beyrouth), où l'on trouvera d'autres développements à ce sujet.

¹ F. Millar (1993) 336.

² M. Sartre (1996).

³ J'ai suivi pour cette description le modèle donné dans le Choix d'inscriptions grecques de J. Pouilloux (Paris, 1960, 17-18) à propos des décrets athéniens du III^e siècle avant J.-C.

⁴ Inscription en l'honneur de L. Iulius Agrippa, publiée par J.-P. Rey-Coquais (1973) 41-46, n° 2 (début II^e siècle).

⁵ M. Sartre (1996) 396: «Ce vocabulaire, tout entier emprunté aux traditions civiques grecques, montre bien la diffusion du système des valeurs de la cité grecque à Palmyre».

on retrouve toujours les mêmes expressions, comme si le vocabulaire avait été fixé une fois pour toute. Toutes ces formules, sans être entièrement stéréotypées, donnent fortement l'impression d'être l'application de certains schémas types. En fait, ce qui est le plus curieux n'est pas l'utilisation de ces termes, mais leur présence dans les inscriptions de Palmyre à la quasi-exclusion de toutes les autres expressions.

On remarquera en particulier la fréquence de la formule *τειμῆς χάριν* ou de son équivalent *τειμῆς ἔνεκεν* («en son honneur, en marque d'honneur»). Cette expression n'est pas très courante dans le monde grec: on la trouve certes à Théra, en Cilicie⁶, ou aussi en Syrie⁷. Mais il ne s'agit que de quelques exemples, alors qu'elle est attestée au moins soixante-dix fois à Palmyre et qu'en araméen le mot équivalent est aussi assez fréquent.

L'expression *εὐσεβῆς καὶ φιλόπατρις καὶ φιλότειμος*, quant à elle, est une combinaison qui semble propre à Palmyre. Ces trois termes sont présents dans beaucoup des inscriptions honorifiques plus ou moins développées. La signification de ces mots («pieux», «qui aime sa patrie», «ami de la gloire»⁸) montre l'attachement des notables de Palmyre aux valeurs civiques courantes⁹, mais l'emploi de ces trois adjectifs dans la même inscription semble assez rare dans le reste du monde grec. À ma connaissance, c'est principalement dans le sud de l'Asie Mineure (Pamphylie, Pisidie) qu'on trouve quelques exemples de l'expression, ou bien des formules plus ou moins proches, mais avec une fréquence moindre qu'à Palmyre¹⁰.

Le caractère stéréotypé du vocabulaire de la plupart des textes est sans doute une conséquence de leur concision, puisqu'on possède surtout les résumés des décrets. En effet, une formule telle que *τειμῆς χάριν* permet de réduire en deux mots tous les développements possibles sur les raisons pour lesquelles on a pu dresser la statue: simplement «en marque d'honneur»¹¹.

On peut donner deux types d'interprétation à ces phénomènes. D'un côté, on peut considérer qu'à cause du faible nombre de textes longs, Palmyre ne présente qu'un vernis superficiel d'hellénisme, et que le grec qui y était écrit, n'utilise que des formules stéréotypées, vides de toute substance. L'existence dans de nombreux cas de versions araméennes pourrait renforcer ce point de vue. Néanmoins, très souvent le formulaire grec est transposé en araméen, même si le contenu est parfois différent et plus précis dans la version sémitique. L'existence de celles-ci n'empêche d'ailleurs pas la correction du grec utilisé, qui n'est pas indigne de ses contemporains des cités situées plus à l'ouest.

Le caractère résumé des inscriptions fait qu'il faut dire l'essentiel et ne pas se perdre dans les

détails. En même temps, le texte ne doit pas donner moins de qualificatifs à la personne honorée qu'à celle honorée par la statue voisine. Il existe un formulaire, et il est suivi par ces gens dont le grec n'est pas forcément la langue natale. Il reflète ce qui semblait important aux notables de Palmyre: honneur, piété, patriotisme, générosité... Ces qualificatifs rentrent tout à fait dans la liste de ce qui comptait pour les notables du monde gréco-romain, et ils sont les mêmes dans les deux langues.

On peut tenter d'expliquer en partie ce double aspect de Palmyre par le recours aux données géographiques. La cité semble isolée au fond du désert syrien. À part un Nabatéen, des soldats et fonctionnaires romains, et quelques autres, la ville n'a pas livré beaucoup de traces d'étrangers. On trouve encore moins de preuves de rapports avec d'autres cités. Or ces relations entre cités, qu'elles soient d'amitié ou de rivalité, forment une partie de la substance de la vie civique en Anatolie. On peut aussi rappeler l'absence de concours, ainsi que l'absence de concurrents palmyréniens dans les concours organisés par les cités du monde grec.

C'est seulement avec Antioche que se tissent peut-être des liens de ce genre, puisqu'en juillet 161, un bouleute d'Antioche, par ailleurs fonctionnaire du quart, Marcus Aemilius Marcianus Asklepiadès, est honoré par une caravane (*Inv* X, 29). On ne sait pas à quel titre il est honoré, mais il est une des seules preuves directes de rapport entre Palmyre et Antioche pendant les trois siècles étudiés.

⁶ IG XII, 3, n° 526, 527 et 529. Autres exemples dans une autre région (Pamphylie orientale et Cilicie Trachée), G. E. Bean and T. B. Mitford (1970) n° 9–10, 97, 171–172. En Arabie (Gérasa), C. B. Welles (1938) n° 163: *τειμῆς ἔνεκεν*. Voir sur les formules de ce genre, E. Nachmanson (1911) 180–196 (pour *τειμῆς ἔνεκα*, p. 192, avec des exemples à Rhodes, en plus de ceux de Théra). Cet article, que je n'ai pu voir, est cité par L. Robert, *Hellenica* 13, 39.

⁷ À Arados (IGLS VII, 4013), à Nicopolis, en Syrie du Nord (IGLS I, 167) ou à Doura (Prel. Rep. VII–VIII, n° 876).

⁸ Mais l'adjectif *φιλότειμος* signifie aussi «zélé», «généreux». Il ne semble pas qu'à Palmyre, ce mot et ses variantes aient un sens technique particulier. Ce sens, en rapport avec les concours et les jeux du cirque, qui existe ailleurs, ne trouve à Palmyre aucun appui dans la documentation existante. Il n'y a apparemment pas de concours à Palmyre.

⁹ On peut citer cette remarque de L. Robert, BE 1968, 572, à propos de la notion d'*εὐσεβεία*: «tout magistrat ou tout citoyen peut en être loué. Les exemples en sont innombrables».

¹⁰ En Pamphylie, SEG 35, 1416: *εὐσεβῆ, φιλοπάτριδα ... φιλοτείμως*; à Sidé: G. E. Bean (1965) n° 194b: (l. 1–4) *τὸν δ. ... δεκάπρωτον, φιλοπάτρην* (l. 7–9) *ἀρχιεραζόμενον τοῖς Σε|βαστοῖς εὐσεβῶς καὶ φιλο|τείμως*. Voir aussi en Pisidie, à Termessos (sans *φιλόπατρις*), TAM II, 55: *ἀρχιερόμενον εὐσεβῶς καὶ ἐνδόξως | καὶ φιλοτείμως ...*.

¹¹ La formule *παντὶ τρόπῳ*, qu'on retrouve à plusieurs reprises, a sans doute une fonction similaire.

Peut-être en raison du contexte particulier dans lequel Palmyre se trouve, on n'a pas de traces de relations suivies avec d'autres cités. C'est justement la proximité et le nombre élevé de cités de taille semblable qui fait la particularité de l'Asie Mineure. Faute de rivales proches, les luttes entre cités ne marquent pas l'histoire de Palmyre, comme elles ont marqué les cités anatoliennes. Cette concurrence proche a peut-être manqué à Palmyre pour pouvoir participer à la compétition et à l'*agôn* si caractéristiques du monde grec.

2. LES PARTICULARISMES

On peut maintenant prendre la vie civique du côté de ses acteurs. Un peu moins de quarante Palmyréniens peuvent être identifiés comme magistrats d'après les textes conservés¹². Mais il est rare de savoir quelles étapes de la carrière civique ils ont effectivement franchies, on connaît un ou deux titres dans le meilleur des cas. Il est même très rare qu'on en mentionne plus d'un dans les textes.

Un seul notable de Palmyre a exercé des charges nombreuses et variées: il s'agit du fameux Septimius Worod. C'est un des personnages sur lequel on possède la documentation la plus fournie¹³. Il a exercé les fonctions d'agoranome et de stratège de la colonie (CIS 3942), les magistratures les plus hautes de la cité. En même temps, il est chevalier et participe à un rang élevé à la hiérarchie administrative impériale¹⁴.

De plus, Worod est un cas particulier d'un autre point de vue; contrairement à ce qu'on pourrait croire, il ne semble pas que les carrières des notables palmyréniens aient mélangé les activités religieuses et civiques. Or c'est le seul cas explicite d'un magistrat qui a aussi été prêtre, symposiarque dans le cas présent (CIS 3942). Cette séparation entre les deux types de carrière semble être une particularité des notables de la ville.

En effet, à part Worod, les seuls autres cas possibles de ce mélange de carrières sont fondés sur des reconstructions plus hasardeuses. Il est possible (d'après J. T. Milik) qu'un certain Taïbbôl (*tybwl*), secrétaire (*Inv X*, 13 de 218) soit à identifier avec Taïbbôl, fils de Lishamsh *tybwl br lšmš tybwl rb'* (CIS 4288 = PS 251), qui est représenté avec sur la tête le mortier caractéristique des prêtres¹⁵. Le rapprochement entre les deux inscriptions est possible chronologiquement, mais est loin d'être assuré.

Au témoignage de quelques tessères, il n'est pas non plus possible d'exclure qu'Odainat lui-même ait eu des fonctions religieuses au sein des thiasés les plus importants de la cité de Palmyre¹⁶. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'il n'a pas eu, semble-t-il, une carrière civique normale. Septimius Worod

est donc le seul cas vraiment explicite de mélange des fonctions civiques et religieuses.

On peut comparer avec la situation qui prévaut dans le reste de l'Empire, où il arrive souvent que les grands personnages de la cité mêlent fonctions civiques et religieuses. À Assos, en Asie Mineure, le prêtre d'Auguste à vie, Quintus Lollius Philetaïros est en même temps roi (fonction religieuse: *πάτριος βασιλεύς*), prêtre de Zeus Homonoios et gymnasiarque, au témoignage du texte *I. Assos*, 15¹⁷. De même, à Salamine de Chypre¹⁸, dans la seconde moitié du I^{er} siècle apr. J.-C., Servius Sulpicius Panclès Veranianus est honoré à plusieurs reprises, ainsi que différents membres de sa famille, pour les services qu'il a rendus à la cité ou au *koinon* de Chypre (*κοινὸν Κυπρίων*). Il a en effet été gymnasiarque, agonothète, a fait construire le théâtre, peut-être le gymnase et l'amphithéâtre. Enfin, il a été à trois reprises grand prêtre des Augustes pour l'île.

À Palmyre, il semble que la symposiarchie soit souvent en rapport plus ou moins étroits avec le culte impérial, et plus généralement avec les autorités romaines. Là, comme ailleurs, le culte impérial était une preuve de la loyauté des provinces vis-à-vis de l'autorité romaine et devait donc être confié à des gens qui pouvaient incarner cette loyauté, tout en étant représentatifs des élites locales¹⁹. Mais dans les autres cités, les prêtres impériaux sont la plupart du temps aussi magistrats ou liturges, ce qui n'est pas le cas de Palmyre.

Worod apparaît à un moment où Palmyre semble rentrer dans une certaine norme, avec par exemple des décrets qui donnent des détails sur les carrières des personnages honorés. Le principal magistrat de la cité devenue colonie est en même temps grand prêtre de la principale divinité. De ce point de vue, comme Ernest Will l'avait vu, Worod est un des exemples les plus classiques fournis par

¹² En comptant parmi les magistratures les différentes charges de stratège antérieures à la colonie (cf. M. Sartre, [1996] 391–392), aussi bien que les ambassades et les liturgies (gymnasiarchie).

¹³ Avec les textes CIS 3937–3943 (*Inv III*, 12 à 6), tous découverts dans la grande Colonnade. S'y ajoutent une inscription dédicatoire, CIS 4105ter, très mutilée, le texte H. Seyrig (1963) 161 (= M. Gawlikowski [1985] 254, n° 6) et surtout le texte *Inv III*, 3 (avec les compléments de D. Schlumberger [1942–1943] 35–50 et [1972] 339 et M. Gawlikowski [1985] 255, n° 10).

¹⁴ Sur tout cela, voir E. Will (1996) 109–115, en particulier 112 pour le cursus.

¹⁵ J. T. Milik (1972) 112–114 et 147. Sur les attributs des prêtres dans les représentations figurées, voir R. Stucky, (1973) 163–180.

¹⁶ Voir H. Seyrig (1963) 171–172.

¹⁷ = IGRR IV, 156 (cité par F. Quaß [1993] 218, n. 806)

¹⁸ Salamine de Chypre XIII, 49–55, n° 106–122.

¹⁹ Voir F. Quaß (1993) 150–151.

Palmyre, parmi les notables. C'est un haut magistrat de la colonie qui occupe tout à fait normalement de hautes fonctions religieuses. Il est en même temps intégré dans l'administration impériale²⁰. Par comparaison avec les autres notables connus à Palmyre, son cas peut sembler atypique, mais il correspond par bien des aspects à un modèle courant dans le reste de l'Empire. Même si les inscriptions de Worod ne font pas allusion au culte impérial, cela correspond à ce que l'on sait de la seconde moitié du III^e siècle, pendant laquelle le culte impérial a tendance à disparaître²¹.

Pourtant il est impossible de réduire totalement l'originalité de Worod; en effet, il porte aussi les titres d'*argapet* et de *dikaiodotès* qui ne sont portés que par lui (CIS 3940, CIS 3941, CIS 3943 et CIS 4105 ter)²². Une fonction comme celle d'*argapet* n'a pas d'équivalent clair ailleurs, quelle que soit l'interprétation du terme que l'on choisisse. Au même moment, les fonctions d'Odinat sortent aussi de ce cadre colonial, même s'il est difficile de les définir. Au moment où l'on peut croire avoir affaire à des carrières d'un type plus normal, les mêmes personnages sont en même temps revêtus de titres apparemment hors du système.

On mesure là l'originalité de Palmyre. Celle-ci est bien sûr aussi visible dans l'utilisation continue de la langue locale en parallèle avec le grec, ce qui en fait un cas unique. Néanmoins, dans l'Empire même, les exemples de bilinguisme officiel existent, en particulier à Leptis Magna. La ville conserve des magistratures au nom punique, même au moment (entre 77 et 109) où elle est devenue un municpe, mais cela ne dure pas au delà des premières années du II^e siècle²³. On peut s'interroger sur la plus grande permanence à Palmyre de l'araméen.

Là encore, c'est peut-être la position géographique marginale de Palmyre²⁴ qui a joué le plus grand rôle, en même temps que l'absence d'une immigration importante²⁵. Septime Sévère appartient à une famille africaine indigène par son père, mais le côté maternel comprend aussi des immigrés italiens. De plus, une branche de la famille paternelle, après l'acquisition de la cité romaine, s'était installée en Italie. C'est un type d'évolution familiale qu'on ne retrouve apparemment pas à Palmyre, même dans le cadre plus restreint de la province de Syrie. La ville reste à l'écart, même si du point de vue culturel et institutionnel, elle fait partie de la province et en partage les évolutions.

Le patriotisme local de Palmyre est comparable sans doute à celui qui existe ailleurs. Il s'est exprimé par la langue; le bilinguisme officiel permettait de bien marquer les différences avec les grandes villes de Syrie, comme Antioche, et avec les nomades de la steppe qui entourait Palmyre. De manière consciente ou inconsciente, la cité se sen-

tait en marge de l'Empire auquel elle appartenait. Elle possédait une culture propre et en faisait usage. Mais cette culture s'incorporait une langue et des institutions étrangères, en gardant ses caractéristiques.

L'araméen devait servir aux marchands lors de leurs échanges commerciaux dans les diverses villes de Basse-Mésopotamie qu'ils fréquentaient. Il y avait même parfois le statut de langue officielle. Cela peut contribuer à expliquer son succès dans l'oasis. Les premiers textes araméens sont contemporains ou antérieurs aux textes grecs. L'habitude épigraphique s'est peut-être étendue à Palmyre sous l'influence du grec, mais d'abord ou en même temps en araméen²⁶. Cela n'a pas cessé

²⁰ Par la symposiarchie, il peut-être à prendre en charge le culte impérial, si celui-ci subsiste à Palmyre, comme le prouverait de manière tout à fait hypothétique le texte de 272 qui ferait allusion à un ναὸς τῶν Σεβαστῶν.

²¹ S. R. F. Price (1984) chap. III.

²² On a un autre cas de grand notable dont on connaît en partie la carrière avec Iulius Aurelius Zabdilāh Zénobios, stratège au moment de la visite de l'Empereur Sévère Alexandre qu'il a accueilli (CIS 3932 = Inv III, 22). L'inscription est postérieure d'une dizaine d'années à la venue de l'Empereur (elle date de 242–243) et relate tous les bienfaits accomplis par Zabdilāh. Le Conseil et le Peuple l'honorent visiblement à la fin de sa carrière alors qu'il a accompli tout le cursus classique. Or, on a finalement peu de détails sur le déroulement de sa carrière. Il a donc été stratège et agoranome, il a dépensé de l'argent (οὐκ ὀλίγον dit le texte) et exercé son métier de citoyen de belle manière (καλῶς πολιτευσάμενον). Pour cela, il a reçu des témoignages du dieu Iarhibôl, du préfet du prétoire Iulius Priscus et de sa patrie. Mais il n'y a aucune trace de fonctions antérieures, même moins importantes. Si l'on peut croire que certaines inscriptions honorifiques ont pour cause un événement particulier et ne mentionnent pas les étapes de la carrière qui n'avaient rien à voir avec les raisons précises du décret pris par le Conseil, le cas est différent ici. C'est sans doute pour l'ensemble de sa carrière que Zabdilāh est honoré, et pourtant, on n'a pas tellement de détails sur celle-ci. Le laconisme des inscriptions de Palmyre, à toutes les époques, est donc assez général.

²³ On notera en particulier le texte bilingue IRT 318 et 347 (version punique dans G. Levi della Vida et M. G. Amadasi Guzzo [1987] n° 27, 65–70) dans lequel le personnage est appelé «sufète» en punique et en latin (špt, et sufes). L'inscription date du règne de Domitien.

²⁴ Leptis Magna n'est pas loin du désert, mais sa position géographique la place au cœur de la province romaine, sur les routes qui longent la côte. Palmyre est plus à l'écart des parties utiles de la province du point de vue de la civilisation urbaine grecque.

²⁵ De plus, le nombre relativement élevé de noms d'origine iranienne semblerait prouver que l'immigration à Palmyre provient au moins en partie d'Orient. Il est de plus difficile de tenir compte de l'installation possible de populations sémitiques pendant toute la période romaine (Arabes bien sûr, mais aussi Araméens ou Mésopotamiens en un sens plus large).

²⁶ Voir les remarques de M. Sartre (1998) 555–562 sur la cohabitation des cultures et le fait que le développement de l'utilisation épigraphique des langues locales semble souvent lié et au moins concomitant à l'usage du grec (les deux langues se renforcent, au lieu de s'affaiblir).

jusqu'au III^e siècle, ce qui prouve la fierté des Palmyréniens à l'endroit de leur langue et de leur culture.

3. LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

On pourrait d'ailleurs faire des remarques semblables sur l'exemple révélateur de l'onomastique. Il faut souligner d'une part la rareté des noms étrangers (aussi bien iraniens que grecs et latins). Même s'il s'agit parfois des noms de personnages de premier plan (comme Worod), leur poids total dans le stock onomastique est somme toute assez négligeable. D'autre part, un certain nombre de noms sont propres aux habitants de l'oasis, et il est difficile d'en trouver d'autres attestations ailleurs dans le monde sémitique, même s'ils étaient peut-être aussi utilisés par des habitants de la région qui n'ont pas laissé de témoignages écrits. Certains, parmi les plus courants d'entre eux, semblent bien le reflet de coutumes et de divinités proprement locales (*bwn'/Bωννη*, *yrhy/Iαρχαίος*, *zdbwl/Zαβδιβωλος*). De plus des noms assez courants ailleurs, comme Hairan (*hyrn*), connaissent une transcription grecque propre à Palmyre (*Αιρανής*), différente de ce qui est connu dans d'autres régions de Syrie ou d'Arabie (*Χαιρανής*, *Χαιρος* ou *Αιρον*).

Cela ne signifie nullement qu'on puisse définir de manière plus précise l'identité de Palmyre, en la nommant «araméenne» ou «arabe». Elle est certes un peu de tout cela, mais, comme cela a été montré encore récemment par plusieurs savants, on ne peut lier de manière exclusive origine ethnique et origine du nom. De plus, il existe en fait très peu de familles dans lesquelles l'onomastique soit homogène.

Au-delà des données onomastiques individuelles, il faut aussi souligner que parmi les noms tribaux, l'immense majorité est araméenne: il est intéressant d'ailleurs qu'une des seules tribus au nom arabe (les Benê Ma'zîn) soit associée d'une part à une déesse arabe, Allât, et d'autre part à un dieu, Baalshamîn, qui fait partie depuis longtemps des panthéons ouest-sémitiques (cananéen et phénicien). Inversement, il est caractéristique que le dieu Arsû, d'origine arabe²⁷, soit celui de la tribu des Benê Mathabôl au nom proprement local.

En définitive, la question serait peut-être de savoir comment les Palmyréniens se définissaient eux-mêmes. L'ethnique «palmyrénien» est le seul attesté, et le fait que Wahballât ait reçu le titre d'*Arabicus Maximus* est révélateur; on voit mal comment il aurait pu l'accepter et l'utiliser, s'il s'était senti profondément appartenir à une popu-

lation arabe²⁸. On sait qu'existaient à Hatra un groupe appelé «Arabes», sans doute les habitants nomades de la steppe qui entoure la cité mésopotamienne. L'équivalent n'existe pas à Palmyre.

En laissant de côté les textes gravés hors de l'oasis (Rome, Dacie, Afrique) qui font un usage, somme toute, normal du terme «palmyrénien», son utilisation dans la cité même est intéressante. En effet, c'est surtout dans les années 50–80 du I^{er} siècle de notre ère qu'on le trouve, souvent en parallèle avec le nom de la tribu²⁹. Étonnamment, après cette période, ces mentions se raréfient et on ne trouve plus de textes qui mentionnent en araméen l'ethnique des citoyens de Palmyre³⁰. Si le terme apparaît encore dans l'épigraphie grecque, c'est seulement pour se différencier des non-Palmyréniens, en cas d'ambiguïté, ou bien pour qualifier une institution de la cité, par opposition sans doute à celle des autres cités.

Il est tentant de mettre cela en rapport avec la mise en place des institutions de la cité au même moment. Il semble bien qu'alors il soit fait mention de manière quasi-systématique de l'ethnique, comme pour montrer son adhésion au système. Ensuite, peut-être parce qu'on en sentait plus tout à fait le besoin, parce que les risques d'ambiguïtés étaient faibles, on négligea d'utiliser ce titre, et même l'expression Ἀδριανὸς Παλμυρηνός est relativement rare, au moins à Palmyre³¹. On rappellera aussi que l'expression courante ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος n'est jamais suivie du qualificatif Παλμυρηνῶν, ce qui différencie Palmyre du reste du monde grec, et est sans doute une fois de plus

²⁷ Kh. al-As'ad/J. Teixidor (1985) 288.

²⁸ B. Isaac (1992) 120–128.

²⁹ M. Rodinson (1950) 137, CIS 4119, CIS 4123, CIS 4193.

³⁰ Le terme apparaît pourtant dans deux textes mal datés, mais sans doute plus anciens (I^{er} siècle av. J.-C.): Inv XI, 97 et J. Cantineau [1936] 350, n° 25 (ligne 9). Dans le second, le mot [t]dmry' est isolé et il y a trop de lacunes pour qu'on sache ce qu'il désigne: M. Gawlikowski pense qu'il s'agit de membres de plusieurs tribus, ce qui expliquerait l'emploi de l'ethnique (1973, 57, n° 3; voir aussi J. T. Milik [1972] 303–304). Ce serait un premier signe d'une conscience «civique», par opposition aux références tribales. Dans le premier texte, le terme vient terminer une liste de noms assez lacunaires. J. Teixidor (Inv XI, 58, ad loc.) émet l'hypothèse probable qu'il s'agit de «Palmyréniens habitant hors de Palmyre», peut-être des commerçants, ce qui expliquerait la mention de l'ethnique, afin de les distinguer d'étrangers non-Palmyréniens (voir infra). Les deux inscriptions, ainsi que J. Cantineau (1936) 352, n° 26, sont peut-être en fait trois parties du même texte (voir M. Gawlikowski [1973] 58). P. Piersimoni [1995] 257 se demande si le terme n'est pas utilisé dans cette sorte de loi sacrée (J. Cantineau [1936] n° 25) pour bien spécifier que ces fonctions religieuses sont réservées aux Palmyréniens de souche, mais elle conclut que rien n'est sûr sur ce point («This possibility should not be excluded»).

³¹ Ainsi Inv X,38 de 131.

une conséquence d'un relatif isolement de la cité. On a un peu l'impression, avec l'emploi de l'ethnique, d'avoir affaire à un phénomène de mode, qui ne rentre pas réellement dans les mœurs et n'est pas ressenti comme une précision utile. Peut-être l'identité locale, par la langue et par l'onomas-tique, avait-elle suffisamment de moyens de s'affirmer.

Comme on le voit, si l'on peut définir l'identité des Palmyréniens, il ne faut pas sous-estimer la composante hellénique présente au dans la vie institutionnelle de la ville. Cette composante a connu une adaptation particulière à Palmyre, qui présente

l'avantage d'être l'une des mieux connues des cités de Syrie. On retrouverait d'ailleurs des variations par rapport à la norme un peu abstraite de la «cité grecque» dans l'ensemble du monde grec, y compris dans des zones beaucoup plus hellénisées d'Asie Mineure. Par son isolement même, et sa position géographique, la cité a pu développer une culture propre qui la distingue sans doute autant des cités syriennes que des cités moins hellénisées de la région, comme Hatra ou Édesse. Les recherches récentes ont souligné l'existence de ces cultures locales diverses qu'il serait faux et réducteur d'assimiler, et, parmi elles, Palmyre est un des cas les mieux documentés.

ABKÜRZUNGSVERZEICHNIS

BE

Bulletin Épigraphique (extrait de la Revue des Études Grecques).

CIS

Corpus Inscriptionum Semiticarum, Pars secunda, Tomus III: Inscriptiones Palmyrenae (J.-B. Chabot éd.), Paris 1926 et 1947.

I. Assos

Inschriften von Assos (éd. R. Merkelbach), Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien Nr 4, Bonn 1976.

IG XII, 3

Inscriptiones Graecae, Inscriptiones Symes, Teutlussae, Teli etc. (éd. F. Hiller von Gaertringen), Berlin 1898.

IGLS

Inscriptions grecques et latines de Syrie (I–V par L. Jalabert et R. Mouterde et avec la collaboration de Cl. Mondésert pour IV–V, 1929–1959; VI–VII, par J.-P. Rey-Coquais, 1967–1970; XIII, par M. Sartre, 1982; XXI (Jordanie), 4 par M. Sartre, 1993), BAH, Beyrouth, Paris 1929.

IGRR

Inscriptiones Graecae ad Res Romanas pertinentes (éd. R. Cagnat), Paris 1906 et 1911.

Inv

Inventaire des Inscriptions de Palmyre (I–IX par J. Cantineau; X par J. Starcky; XI par J. Teixidor; XII par A. Bounni et J. Teixidor), Beyrouth et Damas, 1930–1975.

IRT

Inscriptions of Roman Tripolitania (éd. J. Reynolds et J. B. Ward-Perkins), Londres 1952.

Prel. Rep.

Excavations at Dura-Europos. Preliminary Reports, I–IX, 1929–1952.

PS

H. Ingholt, Studier over Palmyrensk Skulptur, Copenhagen, 1928.

Robert L., Hellenica

L. Robert, Hellenica. Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques, vol. I–XIII, Paris 1940–1965.

Salamine de Chypre XIII

Salamine de Chypre XIII, Testimonia Salamina 2, Corpus épigraphique (éd. J. Pouilloux, P. Roesch et J. Marcillet-Jaubert), Paris 1987.

SEG

Supplementum Epigraphicum Graecum, Leyde, Alphen aan den Rijn puis Amsterdam, 1923 ff.

TAM

Tituli Asiae Minoris, Vienne, 1920 ff. (divers éditeurs).

WEITERE LITERATUR

AS'AD, KH. AL-/TEIXIDOR, J. 1985

Un culte arabe préislamique à Palmyre d'après une inscription inédite, CRAI, 286–293.

BEAN, G. E. 1965

The Inscriptions of Side, Researches in the Region of Antalya, Ankara.

BEAN, G. E./MITFORD, T. B. 1970

Journeys in Rough Cilicia 1964–1968, Ergänzungsbände zu den Tituli Asiae Minoris, 3, Öster. Akad. der Wiss., phil.-hist. Kl., Denkschriften, 102. Band, Vienne.

CANTINEAU, J. 1936

Tadmorea Syria 17, 267–282. 346–355.

GAWLIKOWSKI, M. 1973

Le Temple palmyrénien (Palmyre VI), Varsovie.

GAWLIKOWSKI, M. 1985

Les princes de Palmyre, Syria 62, 251–261.

ISAAC, B. 1992²

The Limits of Empire, Oxford.

LEVI DELLA VIDA, G./AMADASI GUZZO, M. G. 1987

Iscrizioni puniche della Tripolitania, Monografie di Archeologia Libica 22, Rome.

MILIK, J. T. 1972

Dédicaces faites par des dieux (Recherches d'épigraphie proche-orientale I), BAH 92, Paris.

MILLAR, F. 1993

The Roman Near East, Cambridge.

NACHMANSON, E. 1911

Zu den Motivformeln der griechischen Ehreninschriften, Eranos, 180–196.

PIERSIMONI, P. 1995

Compiling a Palmyrene Prosopography: Methodological Problems, ARAM 7, 251–260.

PRICE, S. R. F. 1984

Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor, Cambridge.

QUASS, F. 1993

Die Honoratiorenschicht in den Städten des

- griechischen Ostens, Untersuchungen zur politischen und sozialen Entwicklung in hellenistischer und römischer Zeit, Stuttgart.
- REY-COQUAIS, J.-P. 1973
Inscriptions grecques d'Apamée, AAAS 23, 39–84.
- RODINSON, M. 1950
Une inscription trilingue de Palmyre, Syria 27, 137–142.
- SARTRE, M. 1996
Palmyre, cité grecque, Palmyra and the Silk Road, AAAS 42, Damas, 385–405.
- SARTRE, M. 1998
Nom, langue et identité culturelle en Syrie aux époques hellénistique et romaine, Khirbet es-Samra I, la voie romaine, le cimetière, les documents épigraphiques (éd. J.-B. Humbert et A. Desreumaux), Turnhout, 555–562.
- SCHLUMBERGER, D. 1942–1943
L'inscription d'Hérodién. Remarques sur l'histoire des Princes de Palmyre, BEO 9, 35–50.
- SCHLUMBERGER, D. 1972
Vorôd l'agoranome, Syria 49, 339–341.
- SEYRIG, H. 1963
Les fils du roi Odainath, AAAS 13, 159–172 (= Scripta Varia, BAH 125, Paris, 1985, 265–278).
- STUCKY, R. 1973
Prêtres syriens I, Palmyre, Syria 50, 163–180.
- WELLES, C. B. 1938
The Greek Inscriptions, Gerasa, City of the Decapolis (éd. C. H. Kraeling), New Haven, 353–494.
- WILL, E. 1996
À propos de quelques inscriptions palmyréniennes: le cas de Septimius Vorod, Syria 73, 109–115.